

# **Zoom sur le dispositif marocain de la surveillance des frontières**

**29.02.2024 Zoom sur le dispositif marocain de la surveillance des frontières**

**La Stratégie Nationale de la Migration et de l'Asile (SNIA), initiée en 2013 par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, constitue un exemple unique dans la région, plaçant le migrant au centre des préoccupations. Cette approche plurielle a permis au Maroc d'agir efficacement en tant que pays d'origine, de transit et d'accueil pour les migrants.**

**“ La singularité du Maroc est illustrée par sa proximité géographique avec l'Europe. C'est un facteur d'appel structurel qui place le Maroc face à une pression migratoire constante qui se voit renforcée par les aléas politiques, économiques et géostratégiques des pays d'origine”, explique Khalid Zerouali, Wali directeur de la migration et de la surveillance des frontières, dans une interview accordée à la revue des Forces Armées Royales.**

**Les efforts du Maroc sont couronnés de succès, avec près de 50 000 migrants régularisés lors d'opérations exceptionnelles en 2014 et 2017. Ces migrants bénéficient d'un plan national d'intégration, couvrant divers aspects tels que l'éducation, la santé, le logement, et l'emploi. De plus, le dispositif de contrôle frontalier a permis d'avorter plus de 75 000**

tentatives migratoires et de démanteler 419 réseaux en 2023. “De même, plus de 5.800 migrants ont bénéficié du retour volontaire vers leur pays d’origine. Le retour volontaire est une alternative éminemment humaine aux refoulements et aux expulsions. Il permet aux migrants de retourner vers leur pays d’origine dans des conditions qui respectent leurs droits et leur dignité, en coordination avec leurs légations diplomatiques et avec l’appui de L’Organisation internationale des Migrations (OIM). Par ailleurs, depuis 2018, plus de 100 assauts sur Sebta et Melilla ont été avortés impliquant environ 5.000 migrants irréguliers”, explique-t-il.

Le Wali a souligné que la coopération internationale est au cœur de la vision marocaine. Le Maroc agit en tant que pont entre les deux rives de la Méditerranée, collaborant avec les pays du Nord et du Sud pour des objectifs communs. Des partenariats bilatéraux et multilatéraux solides, ainsi que la participation active dans des initiatives telles que le pacte mondial de Marrakech, démontrent l’engagement du Maroc envers la gouvernance migratoire mondiale.

“Au niveau central, le Ministère de l’Intérieur accueille la Cellule Centrale de Suivi de la situation migratoire, composée des représentants de tous les services de sécurité (FAR, GR, FA, DGSN) dont l’objet est d’assurer un suivi quotidien et d’assurer une coordination optimale des actions”, ajoute-t-il. Dans cet entretien, le Wali a indiqué que Les Forces Armées Royales jouent un rôle crucial dans le contrôle des frontières et la lutte contre la criminalité transfrontalière. Leur coopération avec d’autres services de sécurité renforce la crédibilité du Maroc en matière de sécurité régionale.

Le Wali Khalid Zerouali souligne que la responsabilité de la lutte contre la migration irrégulière ne peut reposer sur un seul pays. Une approche globale, axée sur le développement

socio-économique et la mobilité légale, est essentielle pour résoudre ce défi complexe. Le Maroc, sous la vision éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, montre la voie en matière de gouvernance migratoire.

Enfin, il affirme que la gouvernance migratoire du Maroc est un modèle inspirant, conjuguant efficacité opérationnelle et valeurs humanistes, dans un effort concerté pour relever les défis de la migration à l'échelle régionale et mondiale.

### **Le Rôle Spécifique des Forces Armées Royales**

Sur le même sujet de la contribution des Forces Armées Royales (FAR) dans la lutte contre la migration irrégulière, le Général de Brigade et membre du comité central de suivi de la migration irrégulière Abdelkrim Nejjar éclaire dans un interview le rôle crucial des FAR dans la lutte contre ce fléau.

Le Général souligne que Sa Majesté le Roi Mohammed VI a confié aux FAR un rôle primordial dans la protection des frontières contre la migration irrégulière. En coordination avec le Ministère de l'Intérieur et d'autres forces de sécurité, les FAR déploient des moyens humains et matériels considérables pour sécuriser les frontières terrestres, longues de 3300 km environ, et les espaces maritimes, étendus sur environ 3500 km.

“Les Forces Royales Air apportent une contribution considérable en pré positionnant des vecteurs aériens et des drones pour la surveillance, le renseignement et le transport de modules d'observation et d'interception. “ explique le

Général.

La lutte contre la migration irrégulière nécessite une coordination étroite entre les différentes entités gouvernementales. “La surveillance des frontières et du littoral contre les menaces transfrontalières est une mission délicate qui requiert un engagement humain et matériel, une formation spécifique ainsi qu’une coopération effective et permanente avec les différents organes de sécurité concernés.” nous dit le Général Abdelkrim Nejjar.

Les FAR collaborent avec le Ministère de l’Intérieur, les Forces Auxiliaires, la DGSN, l’Administration des Douanes et Impôts Indirects, et d’autres acteurs, sous la direction de la Direction de la Migration et de la Surveillance des Frontières. Cette coopération vise à renforcer les dispositifs de contrôle frontalier et à prioriser l’action conjointe pour assurer l’efficacité des opérations.

En conclusion, Le Général de Brigade a souligné que la préparation opérationnelle des unités des Forces Armées Royales pour la surveillance des frontières est essentielle dans la lutte contre la migration irrégulière. Les programmes de formation couvrent les aspects juridiques, éthiques et techniques, mettant l’accent sur le respect des droits de l’homme et des normes éthiques. Parallèlement, l’acquisition de technologies avancées comme les drones et les caméras thermiques est cruciale, tout comme la coopération interinstitutionnelle. Les exercices conjoints et la gestion des situations d’urgence sont également prioritaires, nécessitant une adaptation constante aux évolutions des modèles migratoires.

**Source**

: [https://www.lopinion.ma/Zoom-sur-le-dispositif-marocain-de-l-a-surveillance-des-frontieres\\_a50910.html](https://www.lopinion.ma/Zoom-sur-le-dispositif-marocain-de-l-a-surveillance-des-frontieres_a50910.html)